

D É L I B É R A T I O N

du CONSEIL MUNICIPAL

concernant l'ADHÉSION aux services du
CONSEIL en ÉNERGIE PARTAGÉ / ÉCONOME de FLUX de la MEL

L'an deux mille vingt - quatre, le vingt - huit du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN**, Maire.

* DÉLIBÉRATION REPORTÉE : n° 09 NON ATTRIBUÉ *

Au motif :

délibération du conseil métropolitain (M.E.L.) prévue pour le vendredi dix-neuf avril 2024 ;
notre propre délibération serait donc anticipative.